

ÉCOLE DE MUSIQUE

DE L'UGDA

Museksschoul Westen Commune de Steinfort



Enseignement musical des divisions inférieures et moyennes

Année scolaire 2021/2022

Cours de musique correspondant à l'enseignement musical de la division inférieure et moyenne, telles qu'elles sont définies par la loi du 28 avril 1998, portant harmonisation de l'enseignement musical dans le secteur communal, destinés aux enfants et aux adultes de la commune.

Organisé en collaboration avec les sociétés de musique de Kleinbettingen et de Steinfort





Digital Instrumentevirstellungen vun der Museksschoul vun der UGDA!

Opgrond vun der aktueller sanitärer Situatioun hunn mir ons Alternativen afale geloos fir ons Instrumenter awer kënnen virzestellen:

Ons Videoen op Youtube
aus dem Joer 2020!



"Flou am Ouer" de Podcast vun der
UGDA Museksschoul (2021)!



DETAILS DES COURS

ÉVEIL MUSICAL / FORMATION MUSICALE (solfège)	- Eveil musical 2 (1 h/semaine) - Eveil musical 3 (1 h/semaine)	le vendredi de 16:00 à 17:00 le vendredi de 17:00 à 18:00
	- 1 ^{ère} année (1h/ semaine) - 2 ^e année (1,5h/semaine) - 3 ^e année (2h/semaine) - 4 ^e année (2h/semaine)	le samedi de 13:00 à 14:00 le samedi de 14:00 à 15:30 le samedi de 08:30 à 10:30 le samedi de 10:30 à 12:30
	Les cours seront organisés à l'École Primaire à Steinfort.	
	Conditions d'admission - Eveil musical (2 + 3): Cycle 1.2 (5 ans au 31.08) / cycle 2.1 de l'Ecole Fondamentale - 1 ^{ère} année: à partir du cycle 2.2 de l'Ecole Fondamentale	
	- 4 ^e année renforcée (1h / semaine) * - 5 ^e année - Moyen 1 (2h / semaine) * - 6 ^e année - Moyen 2 (2h / semaine) * - Solfège adulte 1 ^{ère} et 2 ^e année (1,5h / semaine) * - Solfège adulte 3 ^e année (2h / semaine) * - Solfège adulte 4 ^e année (2h / semaine) *	à Bertrange, Kehlen et Mamer le mercredi de 18:00 à 20:00 à Kehlen le vendredi de 17:30 à 19:30 à Kehlen le jeudi de 19:00 à 20:30 à Bertrange le jeudi de 19:00 à 21:00 à Bertrange le mercredi de 19:00 à 21:00 à Bertrange
1 ^e et 2 ^e , 3 ^e et 4 ^e année adulte = à partir de 15 ans.		

PRATIQUE COLLECTIVE VOCALE / FORMATION VOCALE	Chant individuel (30 min / semaine, avancés : (45 à 60 min / semaine)	Horaires et lieu à fixer
	Chant moderne ("Chant Musical")	Voir offre régionale
	Conditions d'admission - Chant individuel: À partir de 15 ans pour femmes et hommes. - Avoir accompli une année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation de la direction de l'Ecole.	
Note La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation vocale.		

FORMATION INSTRUMENTALE Cours de 20 à 30 min / semaine (avancés : 45 à 60 min / semaine)	Bois	flûte traversière, hautbois, clarinette, saxophone (soprano, alto, ténor, baryton) trompette/bugle/cornet, cor en fa, cor / alto mib, baryton, tuba, trombone, basse mib/sib
	Cuivres	
	Percussion	percussion classique, drum set (après le diplôme du 1 ^{er} cycle en percussion)
	Piano	Cours limité à 14 jeunes de préférence âgés de moins de 19 ans. Les places sont limitées: priorité est donnée aux élèves résidents et aux élèves figurant sur la liste d'attente 2020/2021 et il sera également tenu compte de la date d'inscription.
	Conditions d'admission Vents / percussion: Avoir accompli les deux ans d'éveil musical ou une année de solfège ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours/test d'admission Piano: Avoir accompli avec succès la 1 ^{ère} année de solfège avec une moyenne de 45 , avoir un piano mécanique à domicile. Guitare classique: Avoir accompli avec succès la 1 ^{ère} année de solfège, avoir une guitare à domicile Guitare électrique/ Guitare Basse: Avoir accompli avec succès la 4 ^e année de solfège (diplôme de la 1 ^{ère} mention)	
Note La fréquentation des cours de solfège jusqu'à la 4 ^e année (Certificat de la division inférieure) est obligatoire pour poursuivre la formation instrumentale.		
Division moyenne (45 à 60 min / semaine): Conditions d'admission Avoir obtenu le diplôme de la 1 ^{ère} mention à l'instrument et en solfège - Suivre le cours de solfège jusqu'à la 6 ^e année (diplôme de la division moyenne)		

PRATIQUE COLLECTIVE INSTRUMENTALE (Formation d'ensemble) Cours de 30 à 60 minutes / semaine (selon le nombre d'inscrits)	Musique de chambre: Instruments admis : vents et percussion Cours donné à un groupe de 3 à 8 élèves (sauf pour le piano à 4 mains)
	Conditions d'admission avoir obtenu le certificat de la 2e mention à l'instrument (ou exceptionnellement sur recommandation du chargé de cours et en accord avec la direction de l'Ecole). pour les claviers et les cordes, il faut avoir obtenu le diplôme de la 1ère mention à l'instrument.

LIEUX ET HORAIRES DES COURS

Les horaires des cours individuels seront fixés en concertation avec les chargés de cours avant la rentrée scolaire.
 La rentrée scolaire aura lieu le **15 septembre 2021**.

DROITS D'INSCRIPTION

Éveil musical:	25 €
Formation musicale: 1 ^{ère} année Formation musicale: 4 ^{ème} année renforcée	50 €
Formation musicale: 2 ^{ème} année	100 € / 75 € si actif *
Formation musicale: 3 ^{ème} année à 6 ^{ème} année	150 € / 75 € si actif *
Formation instrumentale:	150 € / 75 € si actif *
Formation instrumentale: Piano	Débutants 30 min/semaine: 200 € / Avancés 45 à 60 min/semaine: 300 €
Chant individuel:	75 €

* actif = Si l'élève inscrit participe activement à la vie culturelle d'une des sociétés de musique ou d'une des chorales (enfantines ou adultes) de la Commune de Steinfort.

Aide étatique (pour subvenir au minerval de l'enseignement musical): Vous trouverez toutes les conditions et modalités sur notre site:
<https://www.ugda.lu/fr/ecole-de-musique/enseignement-musical/aide-etatique>.

RENSEIGNEMENTS

Responsable locale:
 Madame THILL Danielle,
 Téléphone: 39 51 60 après 16h00
 E-mail: danieth@pt.lu

Commune de Steinfort
 Madame PIERRAT Natascha
 Téléphone: 39 93 13 - 213
 E-mail: natascha.pierrat@steinfort.lu

Fiche d'inscription 2021/2022

Les formulaires d'inscriptions sont à envoyer pour le 15 juin 2021 à l'adresse suivante:

Administration communale de Steinfort, B.P. 42 | L-8401 Steinfort

La fiche est à remplir également par les anciens élèves!

Nom de l'élève										Prénom de l'élève									
Lieu et date de naissance																			
Matricule national																			
E-Mail élève (@school.lu)																			

<i>Le (la) soussigné(e)</i>																			
Nom et prénom (parents/tuteurs)																			
Rue et numéro																			
Code postal et localité																			
Téléphone et/ou GSM																			
E-Mail																			

désire inscrire mon fils <input type="checkbox"/>										ma fille <input type="checkbox"/>										désire s'inscrire <input type="checkbox"/>										ancien élève <input type="checkbox"/>										nouvel élève <input type="checkbox"/>									
Membre actif dans la société :																																																	

aux cours de musique suivants

Eveil musical	2 ^e année à partir du cycle 1.2 (5 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>										3 ^e année à partir du cycle 2.1 (6 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>																		
	Formation musicale (solfège)										1 ^{ère} année à partir du cycle 2.2 (7 ans au 31/08) de l'Ecole Fondamentale <input type="checkbox"/>										2 ^e année <input type="checkbox"/>								
3 ^e année <input type="checkbox"/>											4 ^e année (1 ^{ère} mention) <input type="checkbox"/> 4 ^e année renforcée* <input type="checkbox"/>																		
5 ^e année (Moyen 1) * <input type="checkbox"/>											6 ^e année (Moyen 2) * <input type="checkbox"/>																		
1 ^{ère} et 2 ^e année adulte* <input type="checkbox"/> 3 ^e année adulte* <input type="checkbox"/>											4 ^e année adulte* <input type="checkbox"/>																		
Formation instrumentale										Instrument :																			
Pratique collective instrumentale										Musique de chambre - Instrument:																			
Pratique collective vocale / Formation vocale										Chant individuel <input type="checkbox"/>										Chant moderne ("Chant Musical") * <input type="checkbox"/>									
										Chant choral pour enfants/jeunes <input type="checkbox"/>																			

Si l'élève a déjà suivi des cours de musique dans une autre école, indiquez-la et joignez-y les attestations respectives.

École / Conservatoire :	
Années d'études	Éveil musical :
	Formation musicale (Solfège) :
	Instrument (préciser) :
Remarque éventuelle	

L'École de musique de l'UGDA traite les données personnelles recueillies dans le cadre de ses activités en toute confidentialité et d'une manière sécurisée conformément aux dispositions du Règlement Général sur la Protection des Données 2016/679 du 27 Avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

L'École de musique de l'UGDA se réserve le droit de prendre des photos ou bien de filmer pendant les activités et cours organisés par l'École de musique de l'UGDA et d'utiliser ce matériel audiovisuel dans le cadre de ses publications et pendant ses manifestations. Ne seront prises que des images de groupes. Les images prises ne seront ni vendues ni mises à disposition de tiers.

Au cours d'une même année, un élève ne peut s'inscrire simultanément, dans un ou plusieurs établissements, dans une même branche (extrait du règlement grand-ducal du 10 avril 2021).

J'ai pris connaissance des conditions d'inscription, des droits d'inscription (non remboursables), mentionnés dans la présente publication, et les approuve.

Acceptez-vous de recevoir des informations sur les activités organisées par l'Ecole de musique de l'UGDA et l'UGDA (activités de formation et de perfectionnement, stages, concours, auditions/ concerts...)	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
--	------------------------------	------------------------------

Date et signature (pour les mineurs, signature du tuteur).

Date limite des inscriptions : Mardi, 15 juin 2021

Toute inscription doit obligatoirement se faire moyennant ce présent formulaire (ou une photocopie), dûment rempli, signé et envoyé ou remis au complet (2 pages) à l'Administration Communale de résidence ou au responsable local concerné.

Les inscriptions nous parvenant après cette date ne peuvent être acceptées que sur le vu des places disponibles et seront mises automatiquement sur une liste d'attente.